



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°40/2016

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	22
Présents	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	-
Non participation au vote	-

L'an deux mille seize,

Le douze décembre à quatorze heures quinze minutes,

le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, Président,

Étaient présents : Messieurs Charles de COURSON, Fabrice LEGRAND, Jean-Marc ROZE, Philippe SALMON, Pascal DESAUTELS, Roland BOULARD, Jean-Raymond EGON, Jean-Michel POINTUD, Vincent VERSTRAETE, Laurent BURCKEL, Raphaël BLANCHARD, Alphonse SCHWEIN, Et Mesdames Lise MAGNIER, Dominique DETERM, Stéfana VUIBERT.

OBJET : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS - BUDGET PRIMITIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1424-1 à L.1424-50 et R.1424-1 à R.1424-55,

Considérant la délibération n° 38 /2016 du 12 décembre 2016 par laquelle le Conseil d'Administration a adopté le Budget Primitif 2017 du SDIS de la Marne,

Considérant l'inscription d'un crédit de 169 514.35 € au budget primitif 2017 à l'article 6574 «subventions de fonctionnement aux associations»,

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration

- **DECIDE** d'autoriser le président à individualiser les subventions aux associations pour un total de **169 514.35 €**, avec la répartition suivante :

• En faveur de L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA MARNE:	
- Subvention de fonctionnement	156 000.00 €
- Subvention de fonctionnement des JSP	5 256.00 €
• En faveur de l'ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS DE SAPEURS-POMPIERS:	800.00 €
• En faveur de l'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS D'EPERNAY	200.00 €
• En faveur de l'AMICALE DES PERSONNELS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DU SDIS DE LA MARNE	5 000.00 €
• En faveur des ORGANISATIONS SYNDICALES	
Pour le syndicat CGT	967.92 €
Pour le syndicat FO	654.91 €
Pour le syndicat Avenir secours	635.52 €
TOTAL	2 258.35 €

- **AUTORISE** le Président à finaliser et à signer la convention d'attribution de subvention au profit de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Marne pour l'année 2017.

ACTE REÇU LE

20 DEC. 2016

PREFECTURE DE LA MARNE
DRCL

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Charles de COURSON